



# AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE DISRAELI

## DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

QUE conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, le rôle général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé au bureau de la direction générale de la Ville de Disraeli, situé au 550, avenue Jacques-Cartier, Disraeli, G0N 1E0 ;

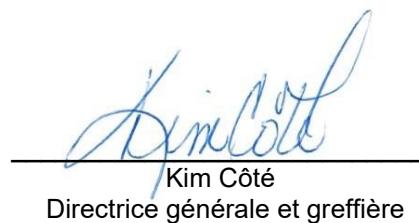
QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la Ville de Disraeli, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Heures et jours d'ouverture de l'hôtel de ville de Disraeli

Lundi au jeudi : entre 7 h 45 à 16 h 30.

**DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 19<sup>e</sup> jour de janvier 2026.**



Kim Côté  
Directrice générale et greffière

---

### ***Certificat de publication***

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au [www.villededisraeli.ca](http://www.villededisraeli.ca) et affiché une copie à l'hôtel de ville, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.



Kim Côté  
Directrice générale et greffière